Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
Québec

EMBARGO : 25 août 2004 – 8 h 30 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**
CNW – Code 1

**Selon le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études,
il faut maintenir les acquis sociaux en matière d'accessibilité aux études
et mettre en œuvre un ensemble de mesures pour améliorer l'aide financière aux études**

Sainte-Foy, le 25 août 2004. – Dans un avis intitulé *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études* qu'il rend public aujourd'hui, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) juge essentiel de maintenir les acquis sociaux en matière d'accessibilité aux études et de mettre en œuvre un ensemble de mesures pour mieux soutenir financièrement les étudiantes et les étudiants dans la réussite de leur projet d'études.

Dans cet avis, le Comité propose quatre grandes orientations :

1. Maintenir les acquis sociaux en matière d'accessibilité financière aux études
2. Améliorer l'accessibilité financière à la réussite du projet d'études
3. Faire preuve de prudence en matière de droits de scolarité
4. Examiner les mesures fiscales

Le CCAFE est chargé de conseiller le ministre de l'Éducation sur toutes les questions relatives aux programmes d'aide financière aux études et aux différents droits d'admission, d'inscription et de scolarité. Rattaché sur le plan administratif au Conseil supérieur de l'éducation, il est composé de dix-sept membres : sept étudiants, trois administrateurs d'universités, deux administrateurs de cégeps, trois représentants du milieu socioéconomique, un enseignant et un représentant du ministère de l'Éducation.

1. Maintenir les acquis sociaux en matière d'accessibilité financière aux études

Le Comité rappelle qu'il faut préserver les acquis sociaux en matière d'accessibilité financière aux études, en particulier le Programme de prêts et bourses, qui devrait être à l'abri de compressions budgétaires.

En effet, le système d'aide financière aux études, mis en place progressivement, a permis à un nombre très important et croissant de Québécoises et de Québécois d'accéder à des études professionnelles, collégiales ou universitaires et de les réussir, tout en terminant leurs études avec un niveau d'endettement inférieur à ce que l'on observe ailleurs au Canada.

2. Améliorer l'accessibilité financière à la réussite du projet d'études

Le Comité propose un ensemble de mesures visant à améliorer l'accessibilité financière aux études et s'appuyant sur une vision élargie de cette accessibilité financière, puisqu'elle inclut l'accessibilité à la réussite du projet d'études.

Les mesures proposées ciblent trois catégories d'étudiants :

1) les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses;
2) les jeunes des milieux défavorisés qui ont le potentiel nécessaire pour accéder à l'université;
3) les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs, bénéficiaires ou non du Programme de prêts et bourses.

Pour les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses

Afin de permettre aux bénéficiaires du Programme de se consacrer en priorité à leurs études à temps plein et d'obtenir leur diplôme le plus rapidement possible, le CCAFE recommande au ministre de revoir à la hausse les paramètres du Programme de prêts et bourses relatifs aux frais de subsistance, de réviser, pour certains programmes d'études, le montant accordé pour le matériel scolaire et, afin de soulager les familles de la classe moyenne inférieure, de diminuer la contribution parentale exigée. Il propose également des mesures pour améliorer la situation des personnes qui effectuent un retour aux études et des parents-étudiants.

Pour les jeunes des milieux défavorisés

Le Comité propose une mesure incitative qui permettrait aux jeunes de ces milieux de disposer, au terme de leurs études secondaires, d'un crédit de 3 000 $ pour financer une partie du coût de leurs études postobligatoires. De plus, afin d'encourager ces élèves à entreprendre des études universitaires, on pourrait changer la répartition de l'aide en accordant celle-ci sous forme de bourse la première année, puis progressivement sous forme de prêt et de bourse. Enfin, pour améliorer l'intégration de ces jeunes à l'université tout en leur permettant d'obtenir des ressources financières supplémentaires, il faudrait bonifier financièrement le Programme études-travail.

Pour les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs

Le Comité recommande la mise en place d'un programme études-travail spécifique pour les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs qui aurait comme particularité l'offre d'emplois reliés aux domaines d'études des personnes embauchées. Afin de contrer l'abandon des études en fin de parcours, il serait aussi approprié d'implanter un programme de bourses pour des activités particulières, comme la rédaction d'articles ou la présentation de conférences.

3. Faire preuve de prudence en matière de droits de scolarité

La question des droits de scolarité à l'université fait l'objet d'une attention démesurée par rapport à la nécessité d'accroître l'accessibilité aux études chez les personnes des milieux défavorisés. La notion d'accessibilité recouvre, en effet, une réalité complexe.

Du point de vue des élèves des milieux défavorisés et d'une partie de la classe moyenne, il est clair que le coût des études doit demeurer abordable et être perçu comme tel. On remarque, en effet, que les gens des milieux défavorisés, qui côtoient généralement peu d'universitaires, ont tendance à surestimer le coût des études universitaires et à en sous-estimer les bénéfices. De plus, ils craignent l'endettement.

Par ailleurs, les étudiantes et les étudiants doivent être en mesure de planifier le coût de leurs études de manière réaliste. Il est donc essentiel que les diverses composantes de ce coût soient connues à l'avance, à savoir les droits de scolarité et les autres frais obligatoires.

Enfin, peu importe les décisions futures en la matière, le Comité recommande la mise en place d'un mécanisme protégeant les étudiantes et les étudiants d'éventuelles hausses soudaines et importantes des droits de scolarité et des autres frais obligatoires.

4. Examiner les mesures fiscales

Le Comité considère qu'il faut examiner les mesures fiscales fédérales et québécoises relativement aux études. Selon lui, le gouvernement du Québec devrait entamer des discussions avec le gouvernement du Canada sur les mesures fiscales fédérales et leur incidence sur le déséquilibre fiscal.

Ainsi, au lieu de recourir de plus en plus à des transferts aux individus, le gouvernement fédéral pourrait, par exemple, mieux soutenir financièrement les provinces en matière d'enseignement supérieur en bonifiant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).

Source : Paul Vigneau
Secrétaire du CCAFE
(418) 643-8433

Note : Vous pouvez consulter cet avis (versions française et anglaise) sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca), sous l'onglet « Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études ».